



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 29 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Dans mon exposé au Conseil de sécurité le 16 juillet 2003, j'ai informé ce dernier que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'était déclarée prête à déployer au Libéria, d'ici à la mi-août 2003, une « force d'avant-garde » composée de 1 500 hommes dont j'avais proposé l'envoi dans ma lettre au Conseil en date du 28 juin (S/2003/678). Lors de la réunion qu'ils ont tenue à Dakar le 22 juillet 2003, la Commission de défense et de sécurité et le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO ont décidé que cette force comprendrait deux bataillons nigériens (dont un serait issu de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone) et d'un troisième bataillon composé de troupes ghanéennes (250 hommes), maliennes (250 hommes) et sénégalaises (250 hommes). Le bataillon venant de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) serait le premier à être déployé, suivi du deuxième bataillon nigérien en provenance de Lagos, et enfin du bataillon composé de troupes ghanéennes, maliennes et sénégalaises.

Je suis vivement préoccupé par la détérioration brutale de la situation sur le terrain, qui a fait suite à la reprise des combats à Monrovia le 18 juillet. Aussi est-il absolument indispensable d'accélérer le déploiement à Monrovia de la force d'avant-garde de la CEDEAO, qui doit ouvrir la voie à un déploiement rapide de la force multinationale. Je suis encouragé par le fait que la CEDEAO et le Conseil de sécurité sont résolus à prendre les mesures qui s'imposent à cette fin. Le Gouvernement nigérien s'est déclaré prêt à entamer le déploiement immédiat de ses deux bataillons au Libéria, à la condition que la communauté internationale fournisse l'appui logistique requis à cet effet. À ce propos, le 25 juillet, les États-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils stationneraient, au large des côtes libériennes, des capacités militaires appropriées en vue d'appuyer le déploiement des forces de la CEDEAO.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) se tient prête à assurer le transport du bataillon nigérien qui lui a été affecté et qui devait être rapatrié au titre de son plan de retrait. Elle peut au besoin, si le Conseil de sécurité l'y autorise, assurer, pour une période limitée, l'entretien de ce bataillon, ainsi que celui du deuxième bataillon nigérien, au Libéria, sans que cela ne nuise à ses capacités opérationnelles. Sur ce point, je pense qu'il pourrait être du ressort du Conseil de sécurité de donner à la MINUSIL le mandat dont celle-ci a besoin pour utiliser ses ressources en vue d'appuyer pleinement le déploiement et l'entretien de



la force d'avant-garde de la CEDEAO. J'engage par conséquent le Conseil à examiner d'urgence cette question.

Comme le Conseil de sécurité le sait, le déploiement de la force d'avant-garde de la CEDEAO devrait constituer la première phase d'un déploiement en trois phases interdépendantes. Le déploiement de la force multinationale dans son intégralité constituerait la deuxième phase, qui serait suivie d'une troisième phase consistant en une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

La CEDEAO est en train d'arrêter le concept d'opérations de la force d'avant-garde. Cette force devrait avoir pour tâche prioritaire de stabiliser la situation à Monrovia, au moment du départ du Président Taylor. Toutefois, il importera le moment venu de la renforcer. Les forces déployées au titre de la deuxième phase, plus particulièrement celles de l'État membre appelé à diriger la force multinationale, devraient arriver aussitôt après le départ du Président Taylor, de manière à faciliter la mise en place d'un nouveau gouvernement et l'acheminement de l'aide humanitaire. La force multinationale serait relevée aussitôt que possible par une opération de maintien de la paix des Nations Unies. C'est pourquoi j'ai donné pour instructions au Secrétariat d'entamer les travaux de planification nécessaires au déploiement de cette mission.

La composante militaire de la mission susmentionnée comprendrait des troupes de la CEDEAO venant de la force multinationale, ainsi que des contingents en provenance d'autres États. Il importe que le Conseil de sécurité se prononce rapidement sur la création de cette mission de façon à faciliter la mobilisation rapide des effectifs militaires requis pour cette phase.

Il est également indispensable que le Conseil de sécurité accepte de donner à la force de maintien de la paix des Nations Unies que l'on se propose de créer un mandat suffisamment solide pour qu'elle ait de réelles capacités de dissuasion. L'opération aurait pour objectif d'ensemble d'appuyer la mise en oeuvre de l'accord de paix global envisagé, qui devrait déboucher sur la tenue d'élections libres et régulières et être la principale – mais non pas l'unique – condition du retrait progressif de la mission. La présence de forces de maintien de la paix des Nations Unies assurerait un climat de sécurité et créerait les conditions nécessaires à la tenue d'élections. La composante militaire aura pour tâche spécifique d'aider le gouvernement provisoire à désarmer et à démobiliser les groupes armés, à assurer la sécurité dans les endroits sensibles et les bâtiments gouvernementaux, y compris les grands ports maritimes et les aéroports, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à protéger les civils de la violence dans les alentours immédiats des zones où elle sera déployée.

Il est probable que dans un premier temps, l'importance de la mission de maintien de la paix des Nations Unies sera dictée par la nécessité d'appuyer des activités essentielles, en particulier le processus politique, les efforts humanitaires ainsi que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Toutefois, le nombre exact de militaires et d'autres membres du personnel requis sera déterminé par une mission d'évaluation multidisciplinaire, que je me propose d'envoyer au Libéria une fois que les zones vitales du pays seront accessibles, après le déploiement de la force multinationale.

Ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre du 8 juillet au Conseil de sécurité (S/2003/695), mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, dirigera et

coordonnera les activités des Nations Unies au Libéria. Je veux espérer que, non seulement, le bureau de M. Klein jouera un rôle actif dans le processus politique au Libéria, mais également qu'il fera office d'entité préparatoire en prévision d'une mission multidimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies. Compte tenu de la nomination de M. Klein et de la mise en place prévue d'une opération des Nations Unies au Libéria, le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria devra bien entendu prendre fin. Le Bureau d'appui sera absorbé, avec son personnel et ses avoirs, par le bureau de mon Représentant spécial.

À mesure que la situation du Libéria en matière de sécurité se stabilisera, et après la mise en place d'un gouvernement provisoire, on élargira, s'il y a lieu, la présence et le rôle des Nations Unies afin que le bureau de mon Représentant spécial et les autres organismes des Nations Unies disposent des capacités voulues pour appuyer ledit gouvernement. En attendant les conclusions de la mission d'évaluation des Nations Unies, on peut déjà dire qu'au nombre des principaux domaines sur lesquels les Nations Unies devront faire porter leur soutien, figureront : la collaboration avec la Banque mondiale et les autres parties prenantes pour l'élaboration et le financement d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; l'appui à la réinstallation des Libériens réfugiés et déplacés qui rentrent chez eux et la fourniture d'une aide aux réfugiés sierra-léonais et ivoiriens se trouvant au Libéria; l'appui à la restructuration et à la réorganisation du système judiciaire et des forces de police; l'aide à apporter au gouvernement provisoire pour lui permettre d'asseoir son autorité dans tout le pays; la promotion du respect des droits de l'homme et d'une gestion saine des affaires publiques; la mobilisation de l'aide bilatérale en vue de la réforme et de la restructuration de l'armée; et l'aide nécessaire à l'organisation d'élections nationales libres et régulières.

Comme les déploiements prévus dans les trois phases décrites ci-dessus sont étroitement liés, les dispositions nécessaires sont prises pour assurer une étroite coordination entre la CEDEAO, l'Organisation des Nations Unies et le pays pilote de la force multinationale. La CEDEAO a invité le Secrétariat à faire participer des militaires et des spécialistes des opérations logistiques et du budget à une série de réunions de planification organisées actuellement par l'organisation sous-régionale. Les États-Unis d'Amérique participent également à ces réunions. J'espère que des dispositions similaires seront prises pour la planification du déploiement de la force multinationale dans son ensemble, y compris en vue de l'incorporation ultérieure de planificateurs militaires de l'ONU au siège de cette force.

Sous réserve des directives du Conseil de sécurité, je me propose d'entamer immédiatement les préparatifs nécessaires à l'opération des Nations Unies au Libéria.

(Signé) Kofi A. **Annan**